

**COMPTE - RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**du 09 AVRIL 2018 à 20 H**

**Présents :** M. LÉTOFFÉ Jean-Guy, Mme BALITOUT Hélène, M. CALMELS Daniel, Mme KONATÉ Catherine, M. POTET Patrick, Mme BLONDEAU Isabelle, M. CARRASCO José, M. BONNETON André, Mme CUZY Bernadette, M. COPPIN Franck, Mme FRETE Thérèse, M. BELLOT Patrice, Mme VILCHEZ Corine, M. LERICHE Bruno, Mme CARVALHO Michèle, M. KLEIN Daniel, Mme PIENS Antonella, M. KARAYANOGLOU Roger, M. CATRY Bruno.

**Excusés :** Mme BILLOIR Suzanne, Mme PARENT Gaëlle, M. GILLOT Jean-Pierre, Mme PIOT Martine, M. JULIEN Jérémy, Mme LISOWSKI Thérèse.

**Pouvoirs :** Mme BILLOIR Suzanne à Mme KONATE Catherine, Mme PARENT Gaëlle à Mme BALITOUT Hélène, M. GILLOT Jean-Pierre à Mme FRETE Thérèse, Mme PIOT Martine à Mme CARVALHO Michèle, M. JULIEN Jérémy à M. KARAYANOGLOU Roger, Mme LISOWSKI Thérèse à M. BONNETON André.

**Absent :** M. POLUS Luc

**Secrétaire de séance :** Mme CARVALHO Michèle

\*\*\*\*\*

Monsieur le Maire invite l'Assemblée à formuler ses remarques éventuelles sur le procès-verbal du conseil du 19 février dernier. Aucune remarque n'étant relevée, le procès-verbal est adopté à l'unanimité. *Monsieur le Maire demande à l'Assemblée d'observer une minute de silence en hommage au Lieutenant-colonel Arnaud Beltrame et Messieurs Jean Mazières, Christian Medeves et Hervé Sosna décédés lors des attaques terroristes du 23 mars dernier à Carcassonne et Trèbes.* M. le Maire demande également à l'Assemblée l'autorisation de supprimer le point N°5, celui-ci n'ayant plus raison d'être. Après l'approbation de celle-ci, la réunion du Conseil peut commencer.

Décision prise en vertu des délégations données à M. le Maire par le Conseil Municipal en date du 07/04/2014 :

N° DIA	Propriétaire	Parcelle concernée	Superficie m <sup>2</sup>
2018-025	3G IMMOBILIER ET AUTRES	AJ 41	1 107 m <sup>2</sup>
2018-026	Monsieur et Madame ERKURT	AK 43	1 030 m <sup>2</sup>

**I- ADMINISTRATION GENERALE**

**Rapporteur : M. LETOFFE**

**1 – Révision du classement sonore du réseau ferré de l'Oise - Délib n° 2018-027 :**

Dans le cadre de la loi 92-1444 du 31 décembre 1992, instituant un classement sonore des infrastructures de transports terrestres en fonction de leurs caractéristiques sonores et du trafic et visant à protéger les habitants en imposant des normes d'isolation phonique pour les bâtiments les plus exposés, il est nécessaire de faire une mise à jour régulière (tous les 5 ans) afin de prendre en compte l'évolution des trafics.

Conformément à cette loi, le classement sonore des infrastructures ferroviaires doit donc être révisé.

A ce titre, et conformément à l'article R571-39 du code de l'environnement, un projet d'arrêté de révision du classement sonore est soumis pour avis aux communes concernées.

Ainsi, la Commune de Ribécourt-Dreslincourt classée auparavant dans la catégorie 1 (largeur des secteurs affectés par le bruit de 300m) serait après révision par SNCF Réseau, classée dans la catégorie 3 correspondant à une largeur des secteurs affectés par le bruit de 100m. Le rapport de classement de SNCF Réseau est consultable en Mairie sur simple demande.

Le Conseil Municipal est sollicité pour émettre son avis sur ce nouveau classement.

**VOTE = 25 voix POUR (unanimité)**

## **II– FINANCES / EMPLOI**

**Rapporteur : MME BALITOUT**

### **2 – Reconduction de la ligne de trésorerie- Délib n° 2018-028 :**

Il est nécessaire de procéder au renouvellement du contrat de la ligne de trésorerie, arrivant à échéance au 14 mai 2018.

La Caisse d'Epargne nous a fait la proposition suivante :

- Montant : 1 000 000€
- Durée : 1 an
- Taux d'intérêt : EONIA + marge de 0.35%
- Frais de dossier : néant
- Commission d'engagement : 1 000 €

**VOTE = 25 voix POUR (unanimité)**

### **3 – Convention constitutive de groupement pour les marchés d'assurances - Délib n° 2018-029 :**

Dans le cadre de la procédure de renouvellement des marchés à intervenir, il convient de créer un groupement de commandes de la Ville de RIBÉCOURT-DRESLINCOURT et du C.C.A.S. conformément à l'article 28 de l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015.

La Ville assurera la coordination du groupement.

Les contrats qui seront renouvelés au 1er janvier 2019 sont les suivants :

1. Dommages aux biens et risques annexes (lot ne concernant que la Ville)
2. Responsabilité et risques annexes (lot concernant la Ville et le C.C.A.S.)

Afin de centraliser la procédure de renouvellement des marchés d'assurances le coordonnateur prend à sa charge l'ensemble des activités d'audit, de définition des besoins et des risques, de mise en concurrence des candidats, d'analyse des offres, de choix des assureurs et de notification des marchés.

Le coordonnateur assurera également la gestion des contentieux qui découleraient de ces activités.

Par conséquent, il est proposé :

- de décider de mettre en œuvre un groupement de commandes de la Ville et du C.C.A.S.,
- de nommer la Ville coordinateur du groupement de commandes ;
- d'approuver la convention de groupement de la Ville et du C.C.A.S. (annexe) ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'ensemble des actes et documents en résultant.

**VOTE = 25 voix POUR (unanimité)**

### **4 – Marché assurances Ville-CCAS - Délib n° 2018-030 :**

Nos contrats d'assurances concernant les dommages aux biens ainsi que la responsabilité et risques annexes arrivent à échéance le 31 décembre 2018.

Il est proposé d'autoriser le Maire à lancer un marché à procédure adaptée de prestations

d'assurances. Ce marché aura une durée de 5 ans et prendra effet au 1er janvier 2019 avec possibilité pour chaque partie de résiliation annuelle à l'échéance du 1er janvier sous condition de respecter un préavis de 4 mois.

Le marché sera divisé en deux lots :

Lot n°1 – assurance « dommages aux biens et risques annexes », estimation de 60 000€ H.T sur la durée du marché

Lot n°2 – assurance « responsabilité et risques annexes » (y compris l'assurance « protection juridique personne morale »), estimation de 20 000€ H.T sur la durée du marché

Le Maire pourra signer toutes les pièces du marché et prendre toute décision concernant l'exécution et le règlement dudit marché ainsi que toute décision concernant ses avenants, le cas échéant, lorsque les crédits seront inscrits au budget.

**VOTE = 25 voix POUR (unanimité)**

### **5 – Admission en non-valeur :**

Ce point a été annulé

### **6 – Créances éteintes – Information :**

Deux redevables ont bénéficié d'un rétablissement personnel sans liquidation judiciaire. Leurs dettes sont donc éteintes. Deux mandats ont été émis pour annuler la dette de chaque créancier :

- 223.82 € restauration municipale,
- 151.50 € périscolaire et 151.99 € restauration municipale, soit 303.49 €.

Ces créances avaient été provisionnées en 2017. Une reprise de la provision sera effectuée pour 526.31 €.

### **7 – Rétrocession d'une place de columbarium - Délib n° 2018-031 :**

Un administré titulaire de la concession d'une case de columbarium n°16D dans le cimetière communal de Ribécourt, a émis le souhait de rétrocéder cette concession à la commune, à titre onéreux, suite à l'interdiction de crémation de son épouse.

Cette concession a été acquise le 07 avril 2017 pour la somme de 942€. Cette concession est libre de toute occupation.

Il convient donc de se prononcer sur le remboursement représentant les deux tiers du prix de la concession de columbarium, diminué du temps d'utilisation (1ans). Le troisième tiers du prix d'achat doit être reversé au CCAS.

Le montant du remboursement au titulaire s'élève à 607 €. Le versement au CCAS est de 314 €.

**VOTE = 25 voix POUR (unanimité)**

### **8 – Acquisition d'une nacelle élévatrice - Information :**

Le Conseil Municipal du 19 janvier 2018 a voté au budget primitif l'acquisition d'une nacelle pour 30 000€. Le Maire, ayant une délégation de signature pour les achats jusqu'à 25 000€ HT (soit 30 000€ TTC), est autorisé à signer tous les documents nécessaires à cet achat.

Une proposition financière pour une nacelle élévatrice correspondante à nos critères a été faite pour un montant de 24 000€ HT (28 800€ TTC).

Celle-ci est destinée aux Services Techniques. Elle évitera au maximum la location de nacelle (illuminations, pose de jardinières...). Elle sera également utilisée pour l'entretien de l'éclairage public en régie (auparavant réalisé par une entreprise extérieure).

### **III – AFFAIRES SOCIALES**

**Rapporteur : MME KONATE**

#### **9 - Bilan ALSH vacances d'hiver – Information :**

99 enfants se sont inscrits à cette session répartis en 4 groupes.

L'ensemble des activités proposées était basé sur le thème « Alice aux pays des merveilles » : activités sportives, culinaires et manuelles, (créations autour d'Alice, du chat du Cheshire, du chapelier fou, des fleurs...), divers jeux (le réveil magique du lapin blanc, le pays des merveilles, quizz Disney...) et diverses sorties (cinéma, spectacles, contes, Zumba Kid's Party et carnaval).

Un bilan très positif avec des agents disponibles.

#### **10 – Bilan Maison de Quartier vacances d'hiver – Information :**

30 jeunes ont participé aux différentes activités de cette session leur offrant un programme varié : couture, cuisine, maquillages de carnaval, musée, cinéma, biathlon, piscine, Zumba Kid's Party, patinoire et carnaval.

Compte-tenu de la météo, le défilé a été remplacé par des jeux mais M. Carnaval a tout de même fait son show.

### **IV – TRAVAUX**

**Rapporteur : M. POTET**

#### **11- Travaux d'entretien et de réparations des voiries et réseaux divers – Délib n° 2018-032 :**

Pour le bien-être de tous, il est nécessaire de maintenir en bon état le réseau routier communal. Pour se faire, il convient de lancer un marché à procédure adaptée (MAPA) et donc d'autoriser le Maire à signer tous les documents inhérents.

**VOTE = 25 voix POUR (unanimité)**

#### **12 – Réfection étanchéité toiture divers bâtiments – Délib n° 2018-033 :**

Il est nécessaire de remettre à neuf le système d'étanchéité des toitures dites « terrasses » de la restauration municipale et de la salle Maurice Baticle.

Un marché à procédure adaptée doit pour cela être lancé. Il convient de donner délégation et signature au Maire pour effectuer ces travaux.

**VOTE = 25 voix POUR (unanimité)**

#### **13 - Remplacement des menuiseries à l'école Jean Hochet – Délib n° 2018-034 :**

Vu la nécessité de remplacer les menuiseries extérieures en bois de l'école Jean Hochet afin d'améliorer les performances énergétiques du bâtiment par des menuiseries en aluminium et l'avis favorable de la commission travaux du 05 février dernier, il convient d'autoriser le Maire à lancer un marché à procédure adaptée.

**VOTE = 25 voix POUR (unanimité)**

**14 - Réaménagement intérieur locaux Mairie – Délib n° 2018-035 :**

Vu la nécessité de regrouper les services municipaux, et par ailleurs, faciliter l'accueil et le flux de public, des travaux de réaménagement des locaux de la Mairie sont à prévoir.  
Suite à l'avis favorable de la commission travaux du 05 février dernier, le Conseil Municipal doit autoriser le lancement d'un marché à procédure adaptée.

**VOTE = 25 voix POUR (unanimité)**

**15 - Mise aux normes des WC maternelle de l'école Jean Hochet – Délib n° 2018-036 :**

Les normes des sanitaires « maternelle » de l'école Jean Hochet étant devenues caduques, il est indispensable de lancer un marché à procédure adaptée pour pallier le problème.

**VOTE = 25 voix POUR (unanimité)**

**16 - Réfection toiture et revêtement sol de la salle Laurent Paul – Délib n° 2018-037 :**

La toiture de la salle Laurent Paul présente de nombreuses fuites ; il est donc nécessaire de procéder à la réfection de celle-ci ainsi que du revêtement et du marquage des sols. Suite à l'avis favorable de la commission travaux, le Conseil Municipal doit se prononcer sur le lancement d'un marché à procédure adaptée et donner délégation et autorisation au Maire pour celui-ci.

**VOTE = 25 voix POUR (unanimité)**

**V – QUESTIONS DIVERSES**

L'ordre du jour épuisé et aucune question n'étant abordée, la séance est levée à 20H31.